

18 janvier 2021

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la
pétition du 22 juin 2020: «Pour un accès à l'eau au quai Wilson
dès les vacances scolaires».**

Rapport de M. Valentin Dujoux.

Cette pétition a été envoyée à la commission des pétitions le 22 juin 2020. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Arnaud Moreillon, le 21 septembre 2020 ainsi que le 7 décembre 2020. Les notes de séance ont été prises par M. Philippe Berger, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 21 septembre 2020

Audition de M^{me} Amsler et M. Putallaz, pétitionnaires

M^{me} Amsler, coprésidente de l'association A l'Eau Wilson, rappelle que les pétitionnaires demandent aux autorités de l'Etat de Genève et de la Ville de Genève d'équiper le quai Wilson d'installations provisoires pour faciliter la baignade (échelles) et la détente (bancs). Elle revient sur la notion de «provisoire» car les autorités envisagent des aménagements définitifs pour le secteur; ce genre de démarche prend du temps, au minimum cinq ans, ce qui explique la raison de cette proposition de solutions provisoires. La rive droite est directement concernée car c'est la rive qui dispose du moins d'infrastructures et de peu d'accès à l'eau. La pétition est en lien avec le projet «Valorisation de la rade» de la Ville et du Canton de Genève Comité de pilotage (COPIL) lancé en mai 2017. Elle est dans l'image directrice pour la rade validée par le Conseil administratif en juin 2019. Elle coïncide avec le projet de crédit d'étude du Conseil administratif permettant de créer des accès à l'eau et une nouvelle zone de baignade, ainsi que l'implantation d'un nouvel alignement d'arbres sur le périmètre du quai Wilson (discussions en cours à la commission de l'aménagement).

M. Putallaz, coprésident de l'association A l'Eau Wilson, ajoute qu'il y a actuellement un plan d'eau mesurant 500 m de long de la jetée du port Wilson jusqu'au débarcadère des Mouettes, ce qui équivaut à 10 longueurs d'un bassin olympique. Il y a également un espace entre la Perle du lac et le débarcadère des Mouettes mesurant 164 m. Ensuite, on sait qu'il y a plusieurs ouvertures du mur vers le plan d'eau comme celui vers l'Hôtel Président Wilson ou encore à la jetée des Pâquis. En revanche, ce plan d'eau est interdit à la baignade en raison d'une concession accordée par le Canton au Club de ski nautique de la Perle du lac.

C'est en effet de la compétence du Canton de se prononcer sur la libération de ces espaces, mais la Ville a toujours son mot à dire puisqu'elle est propriétaire du muret et de l'accès depuis le quai.

Ensuite, il y a en effet un crédit d'étude avec un périmètre de discussion en cours d'étude à la commission de l'aménagement. Cette étude porte sur tout le plan d'eau depuis l'esplanade jusqu'au trottoir de l'autre côté de la route du quai Wilson.

M^{me} Amsler informe les commissaires que l'association A l'Eau Wilson a organisé une manifestation les 18 et 19 juillet 2020, l'idée étant d'explorer ce terrain et de voir comment équiper simplement le périmètre pour sécuriser l'accès à l'eau. Ils ont donc utilisé un système avec des tapis anti-glisse et des cordes pour faciliter l'accès et empêcher les utilisateurs de glisser. Afin de faciliter ces accès, il faudrait se munir d'installations provisoires que l'on peut facilement ôter en fin de saison. Pour le plan d'eau il faudrait des échelles (ou des cordes) aux trois portails existants, un tapis pour faciliter l'accès à l'eau, une signalétique claire pour préciser où il sera possible de se baigner ainsi que des bouées flottantes (30 m) pour démarquer le périmètre de baignade. Pour les quais, il faudrait des bancs, chaises-longues et parasols, des plateformes en bois comme sur la jetée des Pâquis, des douches, toilettes et cabines pour se changer ainsi que des points d'eau et électricité s'il y a des événements ou des endroits à nettoyer.

M. Putallaz parle d'un petit espace «bronzette» sur le quai avec des plateformes sur les enrochements actuels, qui ne sont pas du tout confortables. Pour ce qui est du plan d'eau, le Club de ski nautique serait prêt à interrompre ses activités à partir de 10 h, du 1^{er} juin au 30 septembre. Enfin, il serait prêt à ajouter une plate-forme de loisir et sport comme du paddle à côté de leur débarcadère, côté Perle du lac. Les présidences des clubs de ski nautique et paddle sont partantes pour travailler dans cette perspective.

Questions et remarques des commissaires

Un commissaire demande pourquoi le projet ne se ferait pas sur le parc Mon-Repos.

M. Putallaz dit qu'une discussion a eu lieu avec le Canton avec plusieurs variantes qui seront précisées si le projet aboutit.

Un commissaire demande si ce n'est pas envisageable pour eux de repousser le club de ski nautique vers le milieu du plan d'eau afin d'avoir un espace permanent pour les nageurs.

M. Putallaz répond que la Capitainerie a effectué une simulation en ce sens, mais que ça décalerait le plan de ski nautique sur les voies navigables de la

Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN). C'est une piste à creuser pour voir comment rendre compatibles la baignade et le ski nautique comme cela a été fait sur le quai de Cologny, mais les contraintes en matière de sécurité sont lourdes.

M^{me} Amsler ajoute que ce qui concerne la Ville est tout simplement l'accès au plan d'eau, via les ouvertures du mur, qui sont aujourd'hui fermées par un portail.

Une commissaire relève que cette pétition a également été déposée au Grand Conseil, puisque la bordure des quais et le domaine de l'eau est du ressort du Canton. Elle souhaite savoir ce qui serait du ressort de la Ville uniquement. Dans un second temps, elle demande, rappelant que des installations comme des chaises longues et des parasols ont été évoquées, si les pétitionnaires ont étudié la question de savoir qui serait en charge de payer et d'entretenir ces dispositifs.

M^{me} Amsler répond que la Ville est concernée à partir de la partie intérieure du mur du quai. Elle ajoute à ce titre que le mur n'est pas modifiable étant donné qu'il est inscrit au patrimoine, mais note que des solutions ont été avancées pour ne pas y toucher tout en rendant possible l'accès à l'eau. Pour ce qui est de la seconde question, elle indique qu'une piste à suivre serait déjà de savoir ce qu'il en est de la possibilité de réutiliser le matériel qui avait été mis à disposition aux Eaux-Vives.

M. Putallaz ajoute que la Ville doit donner son préavis en cas d'installation d'une plateforme, en tant qu'autorité partageant le domaine public.

M^{me} Amsler rajoute qu'il y a un grand intérêt au sein de la population pour ce genre de projets et qu'ils pourraient peut-être s'attendre à des financements privés.

Un commissaire relève tout d'abord qu'il s'agit là d'un sujet qui préoccupe les Verts. Il souhaite ensuite savoir ce qu'il en a été de l'engouement populaire et du ressenti de la population à l'égard de l'événement des 18 et 19 juillet, cité précédemment.

M^{me} Amsler répond que cet événement a suscité beaucoup de retours et donné lieu à de nombreux échanges avec des citoyens qui utilisent régulièrement ce quai. Elle précise que la grande majorité des usagers rencontrés étaient tout à fait enthousiastes quant à l'idée de pouvoir l'utiliser différemment, et note que l'affluence a été appréciable au long du week-end.

Le président demande combien de signatures ont été récoltées.

M. Putallaz rappelle que, pendant le confinement, il n'était pas possible de faire des récoltes physiques de signatures, ce qui explique le nombre de signatures qui s'élève à 370 signatures.

Une commissaire demande s'il est exact que l'accès à l'eau était jusqu'à présent empêché par la présence d'un club de ski nautique, et exprime son étonnement face à cette suprématie d'un sport aussi polluant. Elle tient en ce sens à féliciter d'autant plus les auditionnés pour leur pétition.

M. Putallaz confirme ce fait, mais explique que la pétition n'a pas pour vocation de chasser le club de ski nautique. Il constate tout simplement que le club a l'exclusivité de l'usage de cette zone pour des raisons de sécurité et que la demande est forte du côté des baigneurs. Il convient de trouver un compromis qui puisse être acceptable pour tous. Il dit en ce sens son optimisme quant à la possibilité d'arriver à un tel compromis.

Une commissaire rappelle que le Grand Conseil et le Conseil municipal ont été saisis d'une autre pétition intitulée «Ma Rade» et que le Grand Conseil a accepté de renvoyer la pétition au Conseil d'Etat, pareillement du côté du Conseil municipal. Il y a effectivement une vraie volonté de réaménager ce plan d'eau. Elle demande s'ils ont pris contact avec les pétitionnaires de «Ma Rade» ou avec le Conseil d'Etat car il existe – selon les rapports rendus – des vieux bains en bois dans nos dépôts.

M^{me} Amsler répond que le Conseil d'Etat et le Conseil administratif ont été informés de la pétition par voie de courrier. Le pilotage entre la Ville et le Canton se font en vue du projet à long terme contrairement à cette pétition qui prévoit un projet temporaire, à court terme.

M. Putallaz a pris contact avec les pétitionnaires de «Ma Rade» qui ont remis à l'association A l'Eau Wilson toutes les informations qu'ils avaient récoltées. Contrairement aux pétitionnaires de «Ma Rade», A l'Eau Wilson s'est constitué en association, pour agir dans la durée.

Une commissaire demande ce qu'il en est du coût total de ce projet.

M. Putallaz répond que cela dépend des ambitions. L'enjeu est de ne pas faire quelque chose de trop sophistiqué. Ce qui coûte le plus cher est la sécurité, et surtout la surveillance des lieux, si l'on reste sous le régime d'une manifestation temporaire.

Discussion et vote

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien propose d'écouter M^{me} Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM).

Une seconde commissaire du Parti démocrate-chrétien propose également d'auditionner des personnes du Canton et de la Ville de Genève issues du COPIL en lien avec cette pétition.

L'audition de M^{me} Perler est acceptée à l'unanimité des membres de la commission.

L'audition du COPIL Ville et Canton sur l'aménagement de la rade est acceptée par 11 oui (1 EàG, 3 S, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) contre 3 non (Ve).

Séance du 7 décembre 2020

Audition de M^{me} Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Nicolas Betty, chef de service du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), et de M. Benoît Bouthinon, adjoint de direction à l'AGCM

Lors de cette séance, une commissaire du Parti démocrate-chrétien est absente.

M^{me} Perler, conseillère administrative en charge du DACM indique que cette pétition a été transmise aussi bien au Grand Conseil qu'au Conseil municipal, étant donné que l'eau est de la compétence du Canton, et le sol de la compétence de la Ville. Elle déclare ensuite qu'il est de la volonté du Conseil administratif de requalifier le pourtour de la rade, et de permettre le plus d'accès à l'eau possible. Elle relève à ce titre la pertinence de la pétition P-426, qui rejoint en partie les objectifs poursuivis de la proposition PR-1407 actuellement en cours d'étude à la commission de l'aménagement et de l'environnement, et note que, dans l'attente de la reconfiguration globale de la rade, des aménagements du genre de ceux suggérés dans les deux objets pourraient être réalisés à l'aube de l'été 2021, si tant est que la situation sanitaire permette une avancée normale sur ce dossier.

M. Betty précise d'ailleurs qu'ils seront auditionnés par la commission de l'aménagement et de l'environnement demain soir (8 décembre 2020) au sujet de la proposition PR-1407. Il ajoute que pour ce qui est des aménagements provisoires proposés dans la pétition P-426, une discussion devra avoir lieu avec l'Etat pour voir avec lui ce qu'il est possible de faire pour l'été prochain.

M^{me} Perler déclare par conséquent que plus vite la pétition sera renvoyée au Conseil administratif avec un rapport, plus vite il sera possible d'entrer dans des discussions concrètes avec l'Etat.

Questions des commissaires

Une commissaire indique qu'elle avait pu étudier les travaux du Conseil municipal sur le concours d'idées «Ma Rade», rappelant qu'une commission ad hoc regroupant aussi des associations s'était ensuite réunie pour savoir comment réaménager les rives du lac, et demande à M^{me} Perler si elle dispose d'informations supplémentaires sur les travaux et les éventuelles conclusions de cette commission ad hoc.

M^{me} Perler relève tout d’abord qu’il s’agissait d’un COPIL plus que d’une commission ad hoc. Elle indique qu’un ou deux comités seulement ont eu lieu depuis l’élection du nouveau Conseil administratif. Elle précise que c’est à l’intérieur de ce COPIL que des décisions se prendront quant à la requalification et la revalorisation de la rade, et note que cette pétition peut constituer un élément dont il pourra tenir compte.

M. Betty ajoute que ce COPIL fait effectivement suite au concours d’idées sur la rade, et rappelle les discussions réunissant toutes les instances et associations concernées menées par le Service de l’urbanisme de la Ville de Genève qui ont eu lieu afin d’établir l’image directrice de la rade. Il explique à ce titre que le COPIL, qui se réunit tous les trois à quatre mois, est là pour suivre la mise en œuvre des différentes propositions qu’articule cette image directrice, dont potentiellement la proposition précitée et la plage Wilson. Il indique que d’autres aménagements, comme la passerelle du Mont-Blanc, auront aussi vocation à y être discutés.

La même commissaire demande confirmation du fait qu’en juin 2019 le Conseil administratif a validé cette image directrice.

M^{me} Perler répond par la positive.

Discussion et vote

Le président demande quelle suite les commissaires souhaitent donner au traitement de cet objet.

Une commissaire socialiste relève qu’en page 17 du rapport sur l’image directrice de la rade de 2019¹, on peut constater que le Conseil administratif préconise de construire de nouveaux accès à l’eau. Elle déclare par conséquent que renvoyer cette pétition permettrait d’afficher un soutien au Conseil administratif sur cette question.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien abonde en ce sens, estimant qu’il convient de la renvoyer au Conseil administratif.

Le commissaire de l’Union démocratique du centre indique que son groupe votera également en faveur du renvoi au Conseil administratif.

Un commissaire du Parti libéral-radical déclare qu’il en sera de même pour son parti.

La commissaire du Mouvement citoyens genevois indique que telle sera également la position de son groupe.

¹ <https://www.ge.ch/document/17194/telecharger>

La commissaire d'Ensemble à gauche déclare que son parti soutiendra également le renvoi au Conseil administratif.

Un commissaire des Verts précise que les Verts voteront également le renvoi au Conseil administratif.

Le président propose aux commissaires de passer au vote de cet objet.

Vote

Par 14 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), la commission accepte le renvoi de la pétition P-426 «Pour un accès à l'eau au quai Wilson dès les vacances scolaires» au Conseil administratif à l'unanimité.

Annexe: pétition P-426



Ville de Genève
Conseil municipal
Rue de la Coulouvrenière 44
1204 Genève

Genève, le 12 juin 2020

Pétition : Des installations provisoires pour l'accès à l'eau au Quai Wilson, dès les vacances scolaires

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous avons l'honneur de vous présenter ci-après la teneur de notre pétition aux autorités de la Ville et du Canton, qui a été remise au Conseil d'État le 5 juin 2020, munie de plus de 300 signatures.

La Rive droite manque cruellement d'espaces de détente à proximité du Lac, la population genevoise a besoin de fraîcheur durant la période estivale et les bains des Pâquis (accès payant) sont saturés, dès le printemps. Par ailleurs, dans le contexte de post-confinement lié au COVID-19, se doter d'un accès à l'eau supplémentaire sur la Rive droite permettra d'alléger la pression sur les autres sites qui seront pris d'assaut.

Par la présente pétition, nous demandons « aux autorités de l'État et de la Ville de Genève d'équiper le Quai Wilson d'installations provisoires pour faciliter la baignade (échelles) et la détente (bancs) dès le samedi 27 juin 2020, soit dès le début des vacances scolaires d'été, et ce dans le respect des consignes COVID ».

Par ailleurs, le plan d'eau du Quai Wilson étant dévolu exclusivement à la pratique du sport nautique (baignade interdite), nous souhaiterions également voir évoluer cette disposition, de compétence cantonale. A cet effet, le Club de Ski-Nautique de la Perle du Lac (SNCG) a été associé aux réflexions qui ont abouti à la rédaction de cette pétition.

Par ailleurs, vous trouverez ci-jointe notre courrier au Conseil administratif de la Ville de Genève, daté du 2 juin 2020.



En vous remerciant de l'accueil que vous réserverez à notre proposition, nous vous saurions gré, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, d'agréer nos plus respectueuses salutations.

Susanne AMSLER
Co-présidente

Thomas PUTALLAZ
Co-président

079/4170969

Annexe : formulaire de pétition



Au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève
Au Conseil Administratif de la Ville de Genève

PETITION

Pour un accès à l'eau au Quai Wilson dès les vacances scolaires.

Compte tenu que :

- la Rive droite manque cruellement d'espaces de détente à proximité du Lac ;
- la population genevoise a besoin de fraîcheur durant la période estivale ;
- les bains des Pâquis sont saturés avec un accès payant ;
- l'ajout d'un point de baignade supplémentaire allégera les lieux existants en période de déconfinement ;
- la concrétisation de l'aménagement des Quais n'aboutira pas avant 5 ans (adoption d'un crédit d'étude, d'un crédit d'aménagement et d'un crédit de construction, réalisation des travaux)

Cette pétition demande aux autorités de l'Etat et de la Ville de Genève de mettre tout en œuvre pour équiper le Quai Wilson d'installations provisoires pour faciliter la baignade (échelles) et la détente (banics) dès le samedi 27 juin 2020, soit **dès le début des vacances scolaires d'été**, et ce dans le respect des consignes COVID

Nom	Prénom	Code Postal	Adresse	Signature